

## SCHEMA DE PRINCIPE

1 – Vitrine se logeant dans l'emprise de la baie (ici cintrée)

2 – Devanture type XIX<sup>ème</sup>, caractérisée par une ossature en bois rapportée avec panneaux moulurés et vitrés ; toute occultation par rideau interne à mailles.

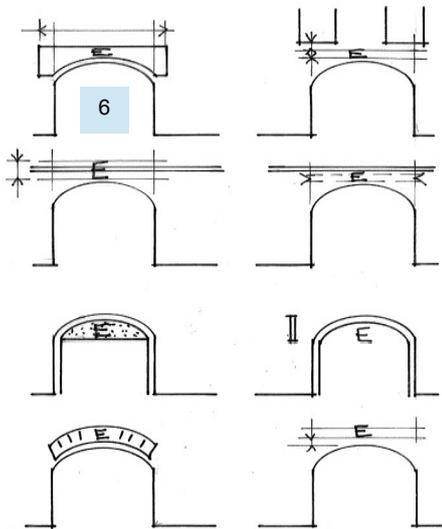
Store (uni) support d'enseigne sur lambrequin (sobriété) uniquement sur baie à linteau droit ; aucun store sur cintre.

3 - Panneautage régulier ou adapté à la largeur de la baie.

4 - Composition indépendante

5 - Composition du rez en harmonie avec l'immeuble

6 - Façade commerciale surchargée (caisson, auvent, panneaux publicitaire, enseigne drapeau, vitrophanie, rideau de protection extérieur, etc)... à purger

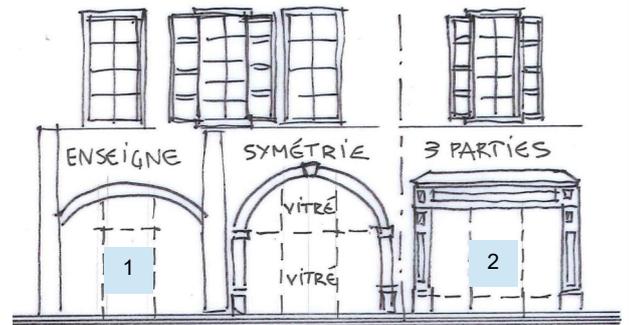


ENSEIGNES :

Dispositif non adapté / Enseigne proportionnée  
A GAUCHE / A DROITE

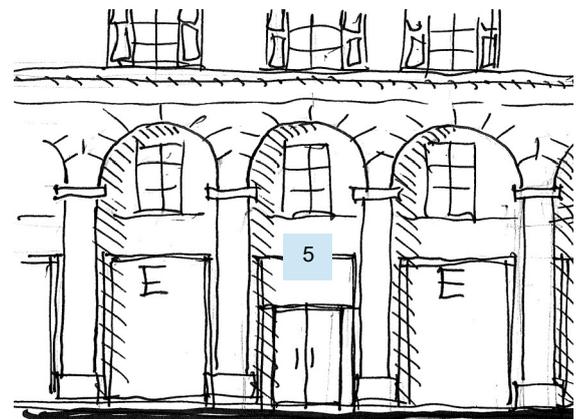
Enseigne drapeau de dimension : 60/60cm environ

Combinaison d'arcades avec vitrines et de devanture bois en applique ; les deux modèles cohabitent et doivent être préservés.



3

Cas d'arcades à entresol (type rue de Boigne à Chambéry),  
Aucun dispositif sur la structure porteuse



Menuiseries de teintes sombres en b.  
Teinte du Rez en adéquation avec celle de l'immeuble.

Suppression des caissons saillants et des coffres externes (rideau de protection, grille avec caisson)

Structure (porteuse d'origine) de l'immeuble à respecter (si modifiée, prévoir une autorisation).